

N°82 // OCTOBRE 2021

MON VILLAGE MAGAZINE

www.montauroux.com



LE MAGAZINE DE MONTAUX



LA LETTRE DU MAIRE

P 5

URBANISME

P 12

RISQUES MAJEURS

P 18

FESTIVAL GUITARE

P 22

SATEC

ISO 9001 : 2008
n° : FQA 4000630/A



FRANCIS & FRANCK EMERIC
TRAVAUX ROUTIERS - VRD - ACCES VILLAS









Email : satec-emic@wanadoo.fr - Site : www.satec-grasse.fr
Les Estérêts du Lac - MONTAUROUX
Tél.: 04 93 70 11 36 - Fax : 04 93 70 55 80

DIDIER PUGNERES

DÉMOLITIONS MÉCANIQUES
TERRASSEMENTS DE MASSE & PARTICULIERS
ENROCHEMENTS

GABIONS - VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS - ASSAINISSEMENT
 PISTES DFCI - REVALORISATION DE MATÉRIAUX








245 Chemin des Cigales - 83440 Montauroux
Tél. 04 94 76 11 83 - www.pugneres.fr

*Tout commence
par un rêve...*



COPRA

CUISINES SUR-MESURE
ÉLECTROMÉNAGER • SAV



CENTRE AGORA - 83440 CALLIAN - 04 94 85 79 62
www.electroconfort.fr - contact@electroconfort.fr




Sommaire

Editorial	p 03
La lettre du Maire	p 05 à 06
Compte rendu CM 11/06/21	p 07 à 08
Compte rendu CM 23/07/21	p 09 à 10
Elections 20-27/06/21	p 11
Urbanisme	p 12 à 13
Circulation giratoire Fondurane	p 13
Affaires scolaires	p 14 à 15
Affaires sociales	p 16 à 17
Risques majeurs	p 18 à 20
Liste non majoritaire	p 21
Festival de guitare	p 22
Loisirs et fêtes	p 23
Médiathèque	p 23
La Défense	p 24
Aux Cœurs des saisons	p 25
Maison Pour Tous	p 26
Ciné Festival	p 27
ACEV	p 28
Gymnastique	p 28
Judo	p 29
Ecuries Fondurane	p 30
Etat Civil	p 31
Prochain numéro	p 31

Directeur de la publication
Jean-Yves Huet
Assistants :
Baptiste Dalmasso - Philippe Vizier

Communication mairie
Place du Clos
Valérie Dugelay
Tél.: 04.94.50.41.00 - Fax : 04.94.50.41.10.
Mail : mairie@montauroux.com

Conception & Impression
Creamania Communication
www.crea-mania.com
Centre Agora - 83440 Callian (Var)
Tél. 04 94 85 71 39
contact@crea-mania.com
www.crea-mania.com

Crédits photos : Mairie, Associations,
Barbara Cuch, Patrick Damoulakis

Revue Municipale de Montauroux
Tirage 3600 exemplaires
Dépôt légal à parution (Octobre 2021)

Editorial

Les élections départementales et régionales de juin 2021 se sont caractérisées par une abstention forte et sans précédent, en particulier parmi les jeunes électeurs. Rappelons qu'il a fallu de haute lutte, attendre 1848 pour que le droit de vote soit donné aux hommes et 1945 pour les femmes. « Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique » telle est la phrase inscrite sur nos cartes électorales et qui aujourd'hui nous interpelle. Quelles sont les raisons d'une telle désaffection pour ces élections et quelles en sont les conséquences ? L'arrivée de l'été et l'assouplissement des règles de protection contre le coronavirus ont incité beaucoup de français à fêter ce regain de liberté et à en oublier de voter. Une autre raison plus sournoise détourne les électeurs du vote. Ils préfèrent alors des méthodes plus brutales pour s'exprimer via les réseaux sociaux et des manifestations à répétition. Ils contestent la légitimité des élus et mettent en péril les fondements de notre République. Une telle situation n'est pas acceptable et fait craindre des débordements incontrôlés au fur et à mesure que s'approche l'élection présidentielle d'avril 2022.

Souhaitons et œuvrons pour que la raison l'emporte et que l'abstention régresse fortement lors des prochaines élections. N'oublions pas et soyons dignes de nos anciens, qui se sont battus pour obtenir le droit de vote pour toutes et tous comme ciment de notre République.

La Rédaction



N A B A C A

• GROUPE JT IMMOBILIER •

ENFIN CHEZ SOI





La lettre du Maire

L'été s'achève déjà et comme chaque mois de septembre nous faisons le bilan de l'été, bilan des manifestations qui aura été une fois de plus impacté par la pandémie qui nous aura encore tenu en haleine ces derniers mois. Ce qui apparaissait il y a un an et demi comme une épidémie qui disparaîtrait d'elle-même en quelques semaines à l'instar des épidémies grippales s'est avérée un phénomène complexe qui en a surpris plus d'un y compris les éminents spécialistes. La pandémie est toujours présente et apparemment là pour durer dans le temps avec sa succession de variants et leurs noms tous plus exotiques les uns que les autres et qui témoignent d'une capacité d'adaptation et de mutation qui rend la lutte très difficile. Alors vaccin ou pas vaccin ? Le « Pasteurien » que je suis et les statistiques démontrent que, même si le vaccin n'est pas la panacée et qu'il demeure de nombreuses zones d'ombre quand au COVID 19, on n'a rien trouvé de mieux pour l'instant pour combattre ce fléau en dehors du fait de ne pas l'attraper ! La fameuse immunité collective nécessaire à la disparition du virus doit être atteinte le plus rapidement possible pour ne pas donner le temps à ce dernier de muter et d'échapper à l'immunité naturelle (celle que l'on développe lorsque l'on est touché) ou l'immunité « provoquée » (celle qui se développe après injection d'un vaccin anti-COVID). Alors j'encourage chaque « non vacciné » de s'inscrire dans un centre, dans un cabinet médical ou para médical, dans une pharmacie ou tout autre lieu qui le propose pour se protéger au mieux.

Beaucoup de manifestations de l'été ont été annulées en raison de la pandémie. Nous n'avons maintenu que celles qui nous paraissaient envisageables en termes d'organisation et de sécurité sanitaire. La Saint-Barthélemy a donc été supprimée mais nous avons maintenu le festival de guitares, le feu d'artifice et la soirée du rire toujours avec le concours du

comité des fêtes et ce en accord et selon les préconisations des autorités préfectorales. Après plus d'une année de disette, ces événements ont été l'occasion de tous nous retrouver même si la fréquentation était plus réduite qu'à l'accoutumé. Enfin, nous avons organisé une exposition du peintre et céramiste Manfredo Borsi dont le fils nous avait légué un certain nombre d'œuvres. J'engage chacun d'aller voir l'exposition qui rappellera à certains les grandes heures de la peinture et de l'art de la céramique du début et milieu du 20ème siècle.

Je reviendrai sur la fermeture programmée de la Poste du village. Les responsables semblent laisser penser, comme toujours dans un pareil cas, que c'est la faute de la mairie qui n'aurait pas réalisé les travaux nécessaires au niveau du bâtiment, propriété de la commune. Bien évidemment il n'en est rien. Je rappelle, et comme je l'avais écrit dans un bulletin municipal au début du précédent mandat, qu'à l'époque nous avions interrogé l'entreprise pour connaître ses projets à moyen terme et que nous étions prêts à réhabiliter le bâtiment à condition que la poste reste dans le village ; on ne nous avait pas alors laissé de grands espoirs. Aujourd'hui, après avoir tout fait pour que la fréquentation diminue, en réduisant les heures d'ouverture ou en ne remplaçant pas les employés absents par exemple, on s'apprête à réduire encore l'offre de façon à nous mettre devant le fait accompli du transfert de toute l'activité dans la plaine, au niveau d'un bureau d'accueil qui ressemble plus à un hall de gare qu'à un bureau de Poste. Le conseil municipal a délibéré contre la fermeture de notre bureau et nous mèneront le combat jusqu'au bout comme nous l'avons fait dans d'autres domaines de façon à maintenir notre bureau ouvert.

Les travaux de la maison de santé ont bien avancé puisque le gros œuvre est d'ores et déjà quasiment terminé et nous sommes dans les délais pour ouvrir le bâtiment aux professionnels de santé dès le printemps 2022. Des travaux de cette envergure occasionnent toujours des difficultés notamment en ce qui concerne le stationnement. Il faudra encore patienter quelques mois avant la livraison du centre et des places de stationnement prévues avec la réhabilitation du parking Veyan.



Nous avons également engagé une réflexion sur le développement urbanistique de la commune. La croissance de la population de Montauroux était de 4% par an à ma prise de fonction en 2014. C'était déjà nettement trop et c'est pourquoi nous avons volontairement réduit cette progression à 1,3% dans le PLU voté en 2017, chiffre qui s'est avéré largement dépassé par l'ingéniosité des promoteurs immobiliers qui ont réussi à optimiser les surfaces constructibles disponibles et ainsi faire monter le taux de croissance à 6%. Nous avons donc décidé d'engager une révision du PLU, révision qui sera suivie d'une complète refonte de façon à limiter au maximum la constructibilité de notre commune qui ne peut plus se permettre de croître sans aucune limite. Un autre facteur limitant, et non des moindres, c'est l'annonce par notre fournisseur d'eau anciennement E2S, encore appelé « La Siagnole », d'une insuffisance de la ressource avec des risques à court terme de possibles coupures dès 2023 après nous avoir dit le contraire quelques années auparavant au moment de l'établissement de notre PLU. Cette raréfaction de la ressource en eau qui concerne tout notre territoire doit d'ores et déjà être pris en compte par les « politiques » certes mais également par l'ensemble des habitants du pays de Fayence et chacun doit tout mettre en œuvre pour économiser ce qui a toujours été dans notre région et qui l'est encore plus aujourd'hui l'élément très précieux qu'est l'eau.

L'augmentation de la population et son corollaire l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés nous ont fait réagir dans l'urgence pour lancer le chantier de l'agrandissement de l'école du lac. Deux classes devraient voir le jour pour la rentrée 2022 avec en outre un agrandissement du réfectoire et de la cour, tout ceci avec l'aide des pouvoirs publics qui là aussi vont subventionner de façon conséquente l'investissement.

Cependant, beaucoup reste à faire et les projets sont nombreux pour donner à nos administrés un cadre de vie qui leur permette de profiter de leur environnement, trouver des activités de loisirs, des activités culturelles ou sportives répondant à leurs aspirations et également entretenir ou réhabiliter notre patrimoine afin de rendre ainsi notre commune plus proche de ses administrés. Nous avons également à réagir devant les nuisances et les incivilités toujours plus nombreuses. Tout cela aura un coût et nous ne pourrons pas faire l'impasse d'un grand débat au sujet des finances communales et la nécessité de trouver de nouvelles ressources pour prévoir les investissements indispensables de demain. Les services municipaux et les élus en charge auront ces dernières années beaucoup fait pour chercher et obtenir des subventions parfois de façon inespérée dans le contexte économique actuel. Pour autant il n'est pas sûr que dans les années qui viennent, nous puissions continuer à bénéficier d'une conjoncture aussi favorable, de taux de crédits aussi bas et de l'aide de l'Etat et des collectivités. Une autre option serait de ne plus rien faire et d'en rester là. Les élus que nous sommes sont là pour faire des propositions et des projets ; le prochain budget sera débattu en toute transparence et nous attendons de chaque administré qu'il donne son avis et ensuite que la majorité décide.

Sur le plan intercommunal, de nombreux travaux sont en cours ou finalisés dont la base d'aviron, le rond-point de Fondurane et les études concernant les contre-allées qui apparaissent de plus en plus indispensables compte-tenu de l'intensité du trafic routier quasiment permanent à toute heure de la journée. Tout ceci prend du temps, en particulier quand les communes ne disposent pas du foncier nécessaire et doivent engager des tractations avec les propriétaires ce qui n'est jamais simple comme en témoigne les longues discussions qui auront été nécessaires pour aboutir à la construction du rond-point de Fondurane.

Le service de l'eau désormais intercommunal est en passe de réaliser la jonction entre les réseaux de Callian et de Montauroux dans la plaine ce qui permettra à l'avenir de sécuriser l'approvisionnement des particuliers. Ces travaux auront été possibles grâce au transfert de la compétence eau à la communauté de communes, transfert tant décrié en son temps par certains mais qui aujourd'hui montre toute la justesse du raisonnement à l'époque.

Sans ce transfert de compétences, ces travaux n'auraient pas été envisageables et ces travaux en particulier, simples à réaliser profiteront à l'ensemble du territoire.

L'intercommunalité aura également mis en place pour la première fois cet été, une navette gratuite pour relier le pôle multimodal de la Colle noire avec le pont du pré Claou, au lac de Saint Cassien. L'objectif est de limiter l'afflux de voitures souvent mal stationnées au niveau du pont avec les risques que cela comporte.

Enfin, je ne pourrai pas clôturer cet éditorial sans parler une fois de plus du projet Valorpole de Fontfente. L'entreprise Suez responsable du projet a, dans un premier temps et devant le tôle des associations et des habitants concernés directement par les nuisances, retiré sa demande auprès des autorités préfectorales en proposant des rencontres avec les élus des communes du territoire de Fayence avant de redéposer un nouveau projet. Nous avons donc, sous l'égide de la communauté de communes et de la mairie des Adrets de l'Estérel, proposé à Suez une grande réunion au cinéma de Montauroux le 24 septembre 2021. Cette rencontre, qui ne sera pas publique, permettra cependant aux élus du territoire et aux représentants des associations de s'entretenir directement avec les représentants de l'entreprise et poser les vraies questions notamment celles qui fâchent et que Suez a volontairement occulté dans l'important dispositif d'information (de désinformation ?) mis en place à l'hiver et au printemps dernier.

Je souhaite à chacun d'entre vous une bonne rentrée qui s'annonce encore compliquée mais que les services municipaux, les enseignants et les élus vont tâcher de rendre la moins difficile possible.

Jean-Yves HUET
Maire de Montauroux

Derrière minute : Sans préavis, sans concertation, la poste a décidé unilatéralement de fermer le vendredi 3 septembre, malgré l'opposition maintes fois exprimée de la municipalité. Cette situation est inacceptable et tout sera tenté pour y remédier.

01/ Décision modificative n° 1 – Budget de la Commune – Exercice 2021

Il convient de procéder à des ajustements de certaines dépenses et recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement, au cours de l'exercice 2021 ;

En effet, il convient notamment d'impacter sur le budget de la Commune, les dépenses et recettes prévisionnels suivantes :

- Attribution d'une subvention d'investissement de 200 000 € au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) destinée à la réalisation de 2 classes supplémentaires à l'école du Lac et inscription de la dépense d'investissement correspondante.
- Attribution d'une subvention de 150 000 € par le Département du Var (2ème phase Maison médicale) et réduction de l'emprunt correspondant pour la même somme.
- Régularisation d'imputations entre les articles 21538 et 21531 (travaux eaux pluviales).
- Ajustement, à la marge, de certaines dépenses et recettes de fonctionnement au regard des dépenses réalisées en cours d'exercice.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Adopte la décision modificative n° 1 du budget de la Commune de l'exercice 2021, pour un montant de 560944,80€

02/ Aide à l'installation d'un commerce « la Parenthèse Inattendue d'Ahmazone » au centre du village (8 rue de la Rouguière).

L'activité commerciale du commerce de Mme WIIK Daphné est éligible à l'application de la réglementation relative à l'article L 2251-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et, qu'en ce sens, est susceptible de disposer d'une aide financière de la Commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve la convention d'aide à l'implantation du commerce « La Parenthèse inattendue d'ahmazone » au sein du centre village entre la Commune et la SARL « startcom.consulting ».
- Autorise le versement d'une aide temporaire d'une année, d'un montant mensuel de 112.50 € HT du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.
- Autorise le Maire à signer la convention d'aide à l'implantation de ce commerce telle qu'annexée.
- Dit que la dépense nécessaire est inscrite au budget des exercices concernés.

03/ Convention d'utilisation de la piscine de FAYENCE par les écoles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve les termes de la convention d'utilisation de la piscine de FAYENCE par les écoles, entre la Commune de FAYENCE et la Commune de MONTAUXOUX ;
- Autorise M le Maire ou Madame l'adjointe déléguée aux affaires scolaires à signer ladite convention en ces termes ;
- Dit que la dépense est inscrite au budget de la Commune afférent à l'exercice en cours.

04/ Convention de participation financière. Stérilisation des chats errants. Association « Amour et Protection des Animaux du Canton de Fayence ».

L'Association « Amour et Protection des Animaux du Canton de Fayence » s'engage avec l'aide de bénévoles à procéder à la stérilisation des chats en lien avec la clinique vétérinaire des Docteurs ROUX et MIQUELIS.

Ladite Association sollicite l'aide financière de la Commune en vue de procéder au règlement des factures de stérilisation des chats libres et errants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve les termes de ladite convention tripartite entre la Commune de Montauroux et l'association « Amour et Protection des Animaux du Canton de Fayence » et la clinique vétérinaire des Docteurs ROUX et MIQUELIS.
- Autorise le règlement des factures concernant la stérilisation des chats jusqu'à un montant cumulé de 4 320 €.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune afférent à l'exercice en cours.

05/ Attribution de subventions aux associations (2nde phase) - Exercice 2021.

Les soldes des subventions concernant les associations culturelles et d'animations pourront être attribués dans une 2nde phase au vu de l'évolution de la situation sanitaire et des pièces sollicitées nécessaires à l'instruction de celles-ci.

En conséquence, et au vu de la situation sanitaire permettant l'organisation des manifestations au cours de la saison estivale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Attribue aux associations concernées les subventions, selon les modalités d'application définies, sous réserve de réception et d'acceptation des dossiers de demandes de subventions.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires et, en tant que de besoin, une convention avec les associations précisant les conditions et modalités en œuvre de leurs activités et du financement.
- Inscrit le montant total attribué au budget de la Commune (art. 6574) afférent à l'exercice 2021.

06/ Attribution d'une subvention au CCAS – Exercice 2021.

Une subvention d'un montant de 40 000 € au Centre d'Action Sociale (CCAS) de Montauroux est nécessaire afin d'abonder le budget du CCAS ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 40 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Montauroux (CCAS) au cours de l'exercice 2021 ;
- Dit que la dépense est inscrite au budget de la Commune afférent à l'exercice 2021. (Chapitre 65 Article 657362).

07/ Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur le Maire rappelle que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2017 a permis à la Commune de remplacer un Plan d'Occupation des Sols très consommateur d'espace par un document d'urbanisme de projet innovant, ambitieux en matière de prescriptions environnementales et paysagères, soucieux de conserver un bon équilibre entre développement et protection du cadre de vie.

La Commune de Montauroux n'a eu de cesse depuis l'adoption du PLU d'adapter les conditions d'occupation et d'utilisation du sol face à une forte pression résidentielle générée par la saturation des communes littorales Varoises et Azuréennes, et de conforter la protection des zones d'habitat diffuses contre l'urbanisation nouvelle.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de fixer les objectifs suivants à la Révision du Plan Local d'Urbanisme

1. accélérer la transition environnementale et écologique de Montauroux
2. renforcer l'identité de territoire solidaire de Montauroux
3. confirmer le rôle de première polarité économique et fonctionnelle du Pays de Fayence

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins quatre abstentions (Mmes SIMON Marie-Hélène, BRUNET Véronique, Mrs THEODOSE Christian, GAL Eric) :

1. Prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Montauroux
2. Approuve les nouveaux objectifs poursuivis par la Révision du Plan Local d'Urbanisme, tels que proposés dans la présente délibération.
3. Approuve les modalités de concertation suivantes, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme :

* un registre numérique sur le site Internet de la Ville et un registre physique présent en mairie

* des articles retraçant le contenu des échanges publiés par la Ville à partir de l'ensemble des formats disponibles selon les besoins (lettre, publication municipale, article dans la presse régionale quotidienne)

* au moins deux réunions publiques réparties en fonction des phases d'avancement du projet.

4. Autorise Monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la bonne réalisation de la procédure et l'établissement du projet d'urbanisme.

08/ Mise en cohérence des règles d'urbanisme.

Le constat des effets d'une forte pression immobilière, qui se concrétise par le dépôt important de permis de construire ou de demandes de lotissement, a pour effet de porter atteinte aux paysages et au caractère rural du Pays de Fayence,

Dans ces conditions, à très court terme, pour préserver la ressource en eau et le caractère rural du territoire, il apparaît nécessaire de travailler collectivement à la mise en cohérence des perspectives d'urbanisation par le freinage de la croissance démographique.

Dans ce contexte, il est proposé de mettre en place une réponse coordonnée reposant sur les objectifs suivants :

- Limiter la croissance démographique par la modification et/ou la révision des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux,
- Valoriser le caractère rural du paysage du Pays de Fayence,
- Lancer des études et réaliser des travaux pour rechercher des solutions techniques au renforcement de la capacité en eau potable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins quatre abstentions (Mmes SIMON Marie-Hélène, BRUNET Véronique, Mrs THEODOSE Christian, GAL Eric) :

- Approuve le principe de mise en révision du SCOT,
- Approuve le principe du lancement des études pour rechercher des solutions techniques au renforcement de la capacité en eau potable,
- Approuve les principes d'urbanisme fixés à savoir :

	UB	UC	UD
Emprise au sol	20%	15%	8%
Coefficient d'espaces verts	70%	80%	90%
Distance limites séparatives	5 mètres	8 mètres	10 mètres
Distance emprises publiques ou voie privée ouverte à la circulation publique	10 mètres	15 mètres	15 mètres
Hauteur	R+2, partiel sur 30%	R+1	R+1

Il sera écarté, dans le règlement de chaque document d'urbanisme, les dispositions de l'article R. 151-21 du code de l'urbanisme.

09/ Régime indemnitaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Actualise le régime indemnitaire,
- Charge l'autorité territoriale de fixer les pourcentages correspondant

à des montants individuels selon les critères définis ci-dessus dans la limite du crédit global, déterminés par la réglementation.

- Inscrit au budget les crédits nécessaires au paiement de ce régime indemnitaire.,
- Dit que toutes dispositions antérieures relatives aux cadres d'emplois sus mentionnés portant sur des primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir sont abrogées.
- Dit que le régime indemnitaire antérieur est maintenu pour les agents relevant d'un cadre d'emplois n'ayant pas encore d'équivalence avec un corps de l'Etat lui-même bénéficiaire de cette prime.
- Dit qu'il est maintenu, à titre individuel, au fonctionnaire concerné, le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué soit par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat servant de référence, soit par l'effet d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire (article 88 de la loi n° 2016-483).
- Dit que ces dispositions s'appliquent à compter du 1er juillet 2021.

10/ Dissolution du SIIVU de la Haute Siagne.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve la dissolution du SIIVU de la Haute-Siagne à la date du 30 juin 2021,
- Approuve la reprise par la Commune de Montauroux des compétences suivantes :
 - Gestion des berges de la Haute Siagne,
 - Gestion du patrimoine historique, culturel et religieux de la Haute Siagne.
- Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette dissolution.

11/ Motion relative au projet de VALOR PÔLE et à l'installation de sites de traitement de déchets en Pays de Fayence.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Émet un avis défavorable au projet Valor pôle de Fontfante porté par le groupe SUEZ et au projet de traitement des boues de stations d'épuration et des déchets verts porté par la société SAUR,
- Propose qu'une réflexion soit engagée entre les communes et les intercommunalités concernées pour l'avenir du site de Fontfante.

12/ Motion contre la fermeture de l'agence postale de proximité.

La municipalité réitère une nouvelle fois son opposition au groupe LA POSTE en ce qui concerne la délocalisation du bureau de poste vers l'espace « chemin de Camiole ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins une abstention (Mme CUCH Barbara) :

- Vote la présente motion contre la fermeture de l'agence postale de proximité du centre village de MONTAUX ;
- Autorise M le Maire à communiquer la présente délibération portant motion contre la fermeture de l'agence postale au groupe LA POSTE.



SUPER U
Fayence
LIVRAISON

On livre avant qu'elles ne soient cuites

Lundi au Samedi 8h30 - 20h00 • Dimanche 8h30 - 13h00
BOULANGERIE Lundi au Samedi 7h30 - 20h00 - Tél. 04 94 76 22 42

SUPER U LIVRAISON
PRODUITS FRAIS LOCAUX GARANTIS

01/ Décision modificative n° 2 – Budget de la Commune – Exercice 2021

Il convient de faire une intégration comptable des frais d'études suivants et suivis de travaux.

Intégration des frais études - aménagement immeuble av. Lacombe Du c/2031 au c/2313		
Imputations - articles	Dépenses	Recettes
2031		85 291.75 €
2313	85 291.75 €	

Intégration des frais études - aménagement immeuble av. Lacombe Du c/2313 au c/2132		
Imputations - articles	Dépenses	Recettes
2313		842 084.44 €
2132	842 084.44 €	

Il convient également d'ajuster les inscriptions budgétaires de l'exercice afin de prendre en compte l'attribution d'une subvention d'investissement par l'Etat (DSIL) d'un montant de 64 956.00 € (chauffage et climatisation Ecole du lac), et en contrepartie, la réduction de la prévision budgétaire relative au FCTVA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve la décision modificative n°02 au budget de la Commune afférent à l'exercice 2021.

02/ Admission en non valeur. Budget de la Commune – Exercice 2021.

L'action des comptables publics chargés de recouvrer les créances des régions, des départements, des Communes et des établissements publics locaux se prescrit par quatre ans à compter de la prise en charge du titre de recette.

- Dans le refus du Maire d'autoriser les poursuites (le défaut d'autorisation est assimilé à un refus) ;
- Dans l'échec des tentatives de recouvrement.

Cette procédure correspond à un seul apurement comptable mais elle ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites. En effet, le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune ». Le recouvrement d'une créance admise en non valeur donne lieu à l'émission d'un titre au compte 7714 « recouvrement sur créances admises en non valeur ». En cas de refus d'admettre la non valeur, le conseil municipal doit motiver sa décision et préciser au comptable public les moyens de recouvrement qu'il souhaite mettre en œuvre.

Sur proposition en date du 2 juillet 2021 de M le Comptable assignataire de Fayence par intérim ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve l'admission en non-valeur des titres de recettes sur le budget de la Commune afférent à l'exercice 2021, tels qu'annexés à la présente ;
- Approuve les montants des créances irrécouvrables et des créances éteintes selon la ventilation suivante :

ADMISSION EN NON VALEUR - C/6541			
EXERCICE 2021	non valeurs eau et assainissement	non valeurs Commune	TOTAL
N° LISTE 4267080515		500.96 €	500.96 €
N° LISTE 4636860215	2 348.88 €		2 348.88 €
N° LISTE 4688520215		705.17 €	705.17 €
N° LISTE 4985960215	717.95 €		717.95 €
TOTAL	3 066.83 €	1 206.13 €	4 272.96 €

CREANCES ETEINTES - C/6542			
EXERCICE 2021	non valeurs eau et assainissement	non valeurs Commune	TOTAL
N° LISTE 4845730815	362.71 €		362.71 €
N° LISTE 4847720215		266.40 €	266.40 €
N° LISTE 4908580215	3 367.63 €		3 367.63 €
TOTAL	3 730.34 €	266.40 €	3 996.74 €

- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de la commune de l'exercice en cours du budget à l'article 6541 (créances admises en non-valeur) et à l'article 6542 (créances éteintes).

03/ Aide financière aux jeunes pour participation aux séjours de vacances. Exercice 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve le versement d'une aide financière communale de 60 € par enfant, pour l'année 2021 aux familles résidant sur le territoire de la Commune en vue de la participation des enfants au sein des séjours de vacances.
- Dit que l'attribution de cette aide financière est subordonnée au respect de ces critères :
 - L'aide s'adresse aux enfants de 6 à 18 ans.
 - Les enfants concernés doivent avoir une résidence sur la Commune de Montauroux.
 - Les séjours de vacances pour lesquels l'aide financière est acceptée ne pourront avoir un but confessionnel ou politique.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2021 de la Commune.

04/ Approbation de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme. (PLU)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins quatre abstentions (Mmes BRUNET Véronique, SIMON Marie-Hélène, Mrs GAL Eric, THEODOSE Christian) :

- Approuve la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme et notamment les propositions d'évolutions de zonage concernant l'instauration de deux périmètres d'attente de projet sur les zones UB de la Barrière et du Grand Puits, l'inscription d'une surface minimale de 10 000 m² d'emprise pour l'engagement du renouvellement urbain de la zone 1AUh du Plan de Montauroux, le reclassement en zone 2AUh du site sous le boulevard de Provence et l'évolution de la marge de recul face à la RD 562.



Maçonnerie Lambert Lambert

Construction de villas - Rénovation
Charpente - Piscine

☎ 06 18 41 96 57 / 06 11 84 22 83 lambert-construction@orange.fr

05/ Déclaration de mise en location d'un logement – « Permis de louer ».

Objectifs :

L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'habitat ou, à défaut, le conseil municipal peut délimiter des zones soumises à déclaration de mise en location, au regard de l'objectif de lutte contre l'habitat indigne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix moins six contre (Mmes BRUNET Véronique, SIMON Marie-Hélène, DELCOURTE MICHEL Sophie, Mrs GAL Eric, THEODOSE Christian, MELON Eric) et une abstention (Mme COMTE GRAILLE Aurélie) :

- Instaure la déclaration de mise en location
- Transmet la présente délibération à la caisse d'allocations familiales et à la caisse de mutualité sociale agricole ;
- Dit que la déclaration est établie conformément à un formulaire dont le modèle est fixé par arrêté du ministre chargé du logement ;
- Dit que la déclaration peut être adressée par dépôt en l'Hôtel de ville, par voie postale (en lettre AR) ou par voie électronique ;
- Dit que la date d'entrée en vigueur du dispositif est fixée au 1er mars 2022 ;
- Autorise M le Maire à signer tout document nécessaire à la parfaite réalisation de cette opération.

06/ Ouverture d'une classe à l'école du Lac – Rentrée scolaires 2021/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve l'implantation d'un poste d'adjoint de l'éducation nationale et l'ouverture d'une classe maternelle au sein de l'école du Lac, pour la rentrée scolaire 2021/2022,
- Dit que la Commune prendra en charge toutes les dépenses liées à cette ouverture de classe,
- Dit que la présente délibération sera transmise à M l'Inspecteur d'académie.

QUESTIONS DIVERSES

QD 1 : Création de postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences.

Le contrat Parcours emploi compétences (P.E.C.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Crée trois (3) emplois dans le cadre du parcours emploi compétences (PEC) dans les conditions suivantes :
 - Contenu des postes : tous services
 - Durée des contrats : 12 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
 - Rémunération : SMIC

- Autorise M le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et à intervenir à la signature de la convention et des contrats de travail à durée déterminée.

QD 2 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Décide du recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 inclus.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Cet agent assurera des fonctions d'Agent d'accompagnement dans l'enfance à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires.

Il devra justifier de la possession du diplôme du CAP Petite Enfance.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence sur la base de l'indice brut 354, indice majoré 332 compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget de la Commune,
- Autorise l'autorité territoriale à signer tout document relatif à ce dossier.
- Précise que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.



VOS CONSEILLERS EN IMMOBILIER SPÉCIALISTES
SUR MONTAUX ET SES ALENTOURS



ÇA FAIT DU BIEN À L'IMMOBILIER

iadfrance.fr



Norbert CHAVE

06 76 11 37 78



Barabara CUCH

07 64 20 19 70

Concrétisons ensemble
votre projet immobilier

ACHAT-VENTE

- Réseau de proximité
- Honoraires adaptés
- Large diffusion des annonces
- Recherches personnalisées

AVIS DE VALEUR DE VOTRE BIEN OFFERT

ELECTIONS DU 20 ET 27 JUIN 2021

1^{er} tour à Montauroux

Inscrits 5007 - Votants 1518

Exprimés 1468 - Abstention 69,68%

T. Mariani	641	43,66%
R. Muselier	352	23,98%
JL. Felizia	223	15,19%
JM. Governatori	115	7,83%
N Chuisano	54	3,68%
H. Guerrera	35	2,38%
I. Bonnet	24	1,63%
V. Laupies	21	1,43%
M. Vincenzi	3	0.20%

2^{ème} tour à Montauroux

Inscrits 5011 - Votants 1560

Exprimés 1475 - Abstention 68,87%

T. Mariani	775	52,54%
R. Muselier	700	47,46%

ELECTIONS RÉGIONALES



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

2^{ème} tour Région

R. Muselier	56,4% élu
T. Mariani	43,6%

1^{er} tour à Montauroux

Inscrits 5007 - Votants 1522

Exprimés 1462 - Abstention 69,60%

I.Geay - F. Giletti	594	40,63%
N. Martel - M. Arenas	278	19,02%
S. Cristofani - J. Poussin	204	13,95%
P. Padilla - C. Le Buzulier	193	13,20%
J. Mimouni - M. Rezk	193	13,20%

2^{ème} tour à Montauroux

Inscrits 5011 - Votants 1562

Exprimés 1474 - Abstention

N. Martel - M. Arenas	743	50,41%
I. Geay - F. Giletti	731	49,59%

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES



LE DÉPARTEMENT

2^{ème} tour Canton Roquebrune Pays de Fayence

N. Martel - M. Arenas	53,2% élu
I. Geay - F. Giletti	46,8%

Le Comptoir Paramédical Pro & Particuliers
Vente Location de matériel médical
508 chemin le haut plan - 83440 CALLIAN
lecomptoirparamedical@gmail.com - Tél./ Fax 04 94 76 17 22

SARL MGM - Gilles MANGINO
Maçonnerie Générale - Toutes Rénovations
Aménagement Extérieur
Dallage / Carrelage / Clôture
Port. 06 16 19 33 40 / 04 94 76 59 93 - 83440 CALLIAN

DES NOUVELLES DE L'URBANISME

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Comme nous l'avons relaté dans le précédent bulletin, face à la situation tendue pour l'approvisionnement en eau du territoire du Pays de Fayence, notre Commune devra faire face au risque de pénurie dès l'année 2023 comme l'ont indiqué les études du Schéma Directeur de l'eau dressé pour la communauté de communes.

Par ailleurs nous constatons un accroissement démographique trop important dû à la forte pression résidentielle générée par la saturation des communes littorales facilitée par les divisions foncières et la densification permises par la loi A.L.U.R. dans sa partie urbanisme.

Malgré les multiples adaptations de notre PLU par le biais de modifications règlementaires et en écho avec la mise en révision du SCOT du Pays de Fayence nous avons décidé lors du Conseil municipal du 11 juin 2021 de prescrire la révision de notre document à la majorité moins quatre abstentions des élus de l'opposition, ceux-là mêmes qui nous traitaient de bétonneur pendant la campagne électorale.



Cette révision permettra de fixer les objectifs suivants :

1/ Accélérer la transition environnementale et écologique de Montauroux

- * composer un document d'urbanisme innovant autour de la sobriété environnementale et l'économie de l'eau afin de réduire significativement l'empreinte carbone et l'impact sur les ressources locales ; avec en perspective l'instauration d'une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation Climat-Air-Energie permettant de mettre en œuvre le futur PCAET du Pays de Fayence
- * accentuer les dispositions protectrices des sites et des paysages du territoire de Montauroux à travers l'instauration de nouvelles règles intensifiant le réseau de Trame Verte et Bleue, la création de dispositions innovantes en matière de Coefficient de Biotope, de réduction de l'artificialisation des sols, de promotion de la végétalisation et de lutte contre les îlots de chaleur,

- * poursuivre la politique de regain agricole en accroissant encore les espaces de reconquête en faveur des plantes à parfums de Grasse (périmètre UNESCO), l'oléiculture, l'agrosylvo-pastoralisme du Pays de Fayence (application du Popi), et l'alimentation en circuit court, notamment l'installation sur petite exploitation
- * améliorer encore la protection des personnes et des biens face aux conséquences du changement climatique

2/ Renforcer l'identité de territoire solidaire de Montauroux

- * abaisser le taux de croissance démographique pour les dix prochaines années à un plafond annuel inférieur à 0,4%, conformément aux orientations du SRADDET de la Région Sud, et des nouveaux objectifs proposés par la Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Fayence
- * composer un grand périmètre de réhabilitation prioritaire de l'habitat ancien sur le centre-village
- * agir sur la vacance commerciale, l'attractivité des équipements publics et de santé, et la dynamisation des espaces publics sur l'unité villageoise, et finaliser la recomposition de l'offre de stationnement
- * mettre en place un schéma directeur des modes doux et déplacement alternatifs permettant de mailler tout le territoire entre le village, le Plan et le lac

3/ Confirmer le rôle de première polarité économique et fonctionnelle du Pays de Fayence

- * accroître les capacités d'accueil en matière d'installation d'entreprise sur le Plan de Montauroux, notamment à travers le renouvellement urbain des espaces économiques les moins optimisés
- * concrétiser le grand pôle multimodal du secteur de la Barrière
- * programmer les emprises disponibles pour les futurs équipements publics nécessaires à l'ensemble du Pays de Fayence, notamment en matière scolaire, de formation, de culture et de santé.

Cette révision s'appuiera comme la précédente sur le cadre réglementaire pour organiser la concertation : réunions publiques d'information, site internet, publication municipale et articles dans la presse.



Daniel KLEIN
06 73 17 71 87
Votre Conseiller indépendant
en immobilier
spécialisé sur votre secteur
your local independant
real estate advisor
daniel.klein@safti.fr

www.safti.fr
Agent commercial du réseau SAFTi immatriculé
sous le n° 512 858 562 au RSAC de la ville de Draguignan

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Lors du Conseil communautaire du 8 juin 2021, les délégués ont approuvé à l'unanimité moins deux abstentions, le principe de mise en révision du SCOT, et le principe du lancement des études pour rechercher des solutions techniques au renforcement de la capacité en eau potable. Le principe de certaines règles a été également proposé ; emprise au sol, coefficient d'espaces verts, implantation des bâtiments par rapport aux limites séparatives et des emprises publique, hauteur maximum des constructions. Voici en résumé ce que le Président a exposé concernant les raisons de cette révision :

Le SCOT du Pays de Fayence avait fixé une croissance démographique de 1,3 % par an sur le territoire et a généré ainsi des droits à bâtir afférents qui ont été repris dans les plans locaux d'urbanisme des communes.

Postérieurement à l'approbation du document d'urbanisme, et à la suite du transfert de la compétence « Eau et Assainissement » depuis le 1er janvier 2020, la CCPF a lancé une étude besoins-ressources en eau dans le cadre du schéma directeur AEP. Cette étude met en évidence une forte hausse des besoins en lien avec la croissance démographique constatée et une fragilité des ressources disponibles. La méthodologie de l'étude est basée sur la comparaison entre les pics de consommation et l'étiage des ressources. Il apparaît que si l'augmentation des besoins se poursuit, des déficits peuvent apparaître dès l'année 2023 (à l'exception de la commune de Tanneron). A cela s'ajoutent les besoins croissants en eau agricole et la volonté de maintenir et développer cette activité.

Le constat des effets d'une forte pression immobilière, qui s'est concrétisé par le dépôt important de permis de construire ou de

demandes de lotissements, ont eu pour effet de porter atteinte aux paysages et au caractère rural du Pays de Fayence, et le respect des exigences des lois SRU et ALUR ont conduit, dans les PLU, à densifier par des formes urbaines et non rurales ce qui produit un effet néfaste sur les paysages du territoire et conduit à augmenter trop fortement la croissance démographique du territoire.

Pour répondre collectivement à cette situation, le conseil d'exploitation de la régie des eaux du Pays de Fayence, étendu à tous les maires du territoire, s'est réuni à deux reprises ; des leviers d'action à court terme ou à long terme ont été étudiés à la fois sur la consommation et la production de l'eau. Toutefois, ces actions nécessitent, notamment pour renforcer les capacités de production d'eau potable, des études techniques longues. Dans ces conditions, à très court terme, pour préserver la ressource en eau et le caractère rural du territoire, il apparaît nécessaire de travailler collectivement à la mise en cohérence des perspectives d'urbanisation par le freinage de la croissance démographique en cohérence avec les objectifs du SRADDET. Dans ce contexte, il a été proposé de mettre en place une réponse coordonnée reposant sur les objectifs suivants : limiter la croissance démographique par la modification et/ou la révision des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux, valoriser le caractère rural du paysage du Pays de Fayence, lancer des études et réaliser des travaux pour rechercher des solutions techniques au renforcement de la capacité en eau potable. Certaines communes ont déjà lancé la modification ou la révision de leurs documents d'urbanisme.

Robert CECCHINATO
1^{er} Adjoint

« CIRCULATION SUR LES VOIES DU GIRATOIRE DE FONDURANE »

Nous avons pu nous apercevoir qu'un certain nombre d'automobilistes est un peu perdu (certainement en raison de la signalisation de l'arrêt de bus signalé au sol) avec les règles du Code de la Route sur ce nouveau giratoire de Fondurane.

Il semble nécessaire de faire un rappel de la réglementation en la matière.

Article R412-9 du Code de la Route

« En marche normale, tout conducteur doit maintenir son véhicule près du bord droit de la chaussée, autant que le lui permet l'état ou le profil de celle-ci.

Toutefois, un conducteur qui pénètre sur un carrefour à sens giratoire comportant plusieurs voies de circulation en vue d'emprunter une sortie située sur sa gauche par rapport à son axe d'entrée peut serrer à gauche.

Chaque manœuvre de changement de voie à l'intérieur du carrefour à sens giratoire reste soumise aux règles de la priorité et doit être signalée aux autres conducteurs. »

A contrario, un conducteur souhaitant emprunter la voie située en face demeure sur la voie de droite.

La signalisation d'un arrêt de bus sur la voie de droite n'impacte aucunement l'application de cette réglementation.



AFFAIRES SCOLAIRES

LES ADOS À L'HONNEUR CET ÉTÉ

Les ados de Montauroux ont été choyés cet été. A l'occasion des Jeux Olympiques qui se déroulent au Japon l'accueil de loisirs de Montauroux a été sélectionné pour participer au Vacances actives ados.

En effet, le Comité Olympique du Var a lancé un grand projet, qui a pour but de promouvoir et faire découvrir les différentes disciplines des Jeux Olympiques. De ce fait, les ados de la commune de Montauroux inscrits du 12 au 16 juillet 2021 ont pu pratiquer des sports proposés par le comité.

Dès lundi, les jeunes ont commencé fort par un tournoi de Hockey, qui leur a demandé endurance et précision. Puis, dans l'après-midi, ils ont enchaîné par une initiation au skateboard et la maîtrise de certaines figures. Le mardi, ils ont pu découvrir de nombreuses disciplines d'athlétisme telles que le saut en longueur, le saut de haies ou encore le sprint. L'après-midi, ils ont été initiés au Pickleball.

Tous les ados ont été très bien accueillis par les différents intervenants du Comité Olympique qui sont tous passionnés par leur discipline et qui ont réussi à la transmettre aux jeunes. La fin de la semaine a particulièrement été plébiscitée par les ados avec la visite du musée des sports ainsi que du stade Allianz Riviera de la ville de Nice. Cette initiative du Comité Olympique a permis aux enfants de s'amuser et de découvrir des sports qu'ils n'avaient jamais pratiqués et qui sait, de faire naître des vocations.

L'été s'est poursuivi par des camps pour les ados. L'un d'entre eux s'est posé au camping « Les Rives de l'Agay ». Les conditions climatiques étaient idéales pour profiter pleinement de la mer, de la piscine, de la pétanque, du ping-pong et des veillées animées. L'occasion de découvrir des sites remarquables à travers les activités de pleine nature encadrées par des animateurs diplômés : rando aquatique et kayak en mer. Le séjour s'est clôturé par une veillée « Pizza – Beach Volley » sur la plage !

Un bel été pour nos Montaurousiens.

RENTREE SCOLAIRE 2021

Quelques mots sur cette rentrée scolaire 2021 puisque la commune enregistre encore une ouverture de classe. L'école du Lac prévue pour 6 classes à sa construction en compte à présent 9. Les effectifs augmentant, le projet d'agrandissement de cette école, engagé depuis février, devient une priorité pour maintenant mais aussi pour l'avenir. Mais finalement, en observant notre canton, on constate une augmentation globale des effectifs scolaires. Il semble bien que la crise sanitaire ait décidé des familles à s'installer dans nos villages qui offrent un cadre de vie toujours aussi recherché.

Laurence Bernard
Adjointe aux Affaires scolaires

Bonsaudo SARL De Père en Fils depuis 1988
MAÇONNERIE GÉNÉRALE



VILLAS NEUVES - RÉNOVATION - CHARPENTE COUVERTURE - CARRELAGE - MURS EN PIERRES - CLÔTURES - ENTRÉES - PISCINE

MONTAUXOUX - Tél. 04 94 47 75 51 / 06 89 94 46 97 - bonsaudomacconnerie@gmail.com

www.construction-provencale.fr

RENTREE SCOLAIRE 2021

	LE PUIT		LE LAC		
	Les Cerisiers	Marcel Pagnol	Maternelle	Elémentaire	
CM2		66		30	96
CM1		73		28	101
CE2		66		25	91
CE1		55		26	81
CP		69		29	98
		329		138	467
GS	67		36		103
MS	66		21		87
PS	51		32		83
	184		89		273
					740

VISUEL ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Les Cerisiers		ENSEIGNANT	ATSEM	EFFECTIF	
Classe1	PS	Mme FAUVELET	Mme DHUR	25	
Classe2	PS	Mme FOULON	Mme GIORDANO	26	
Classe3	MS	Mme GUILLAUME	Mme MANGEL	26	
Classe4	MS	Mme DENIS	Mme CHAVE	27	
Classe5	MG/GS	Mme ADAM	Mme ROUMEGOUS	27	
Classe6	GS	Mme NAEYE(directrice)	Mme GONZALES	27	
Classe7	GS	Mme DIA	Mme LAMBERT	26	
Direction	Mme NAEYE Magali décharge vendredi			184	184

Marcel Pagnol					
Classe1	CP	Mme MERCADO		23	
Classe2	CP	Mme DISSAUX		23	
Classe3	CP	Mme LOPEZ		23	
Classe4	CE1	Mme LAUGIER		25	
Classe5	CE1	Mme CARBONNEL		25	
Classe6	CE2	Mme POVILLON (directrice) Mme BRUN		27	
Classe7	CE2	Mme BABINEAU		26	
Classe8	CE1/CE2/CM1	Mme MASSENA		27	
Classe9	CM1	M. PERRIER		27	
Classe10	CM1	Mme BILES		27	
Classe11	CM1/CM2	M. DEBONO		25	
Classe 12	CM2	Mme RIVIERE		26	
Classe 13	CM2	Mme PATRIS		25	
Direction	Mme POVILLON Caroline décharge lundi, mardi et jeudi			329	329

Le Lac					
Classe1	PS/MS	Mme GOUDOFFRE	Mme MATTEINI	26	
Classe2	PS/MS	Mme OLIVIER	Mme MAINGAM	27	
Classe3	GS	Mme SIDO	Mme JOUBERT	25	
Classe4	GS/CP	Mme RICHARD	Mme CAPPELLO	25	
Classe5	CP/CE1	M. BONNEFOY (directeur) Mme PURAVET		25	
Classe6	CE1/CE2	Mme PIERRON		24	
Classe7	CE2/CM1	M. LEVEL		25	
Classe8	CM1/CM2	Mme STARCK		25	
Classe9	CM2	M. FLEURY		25	
Direction	M.BONNEFOY Gilles décharge le jeudi et le vendredi			227	227
29 classes	02/09/2021	Total enfants scolarisés à MONTAOUX			740



AFFAIRES SOCIALES

Chères Montaurousiennes et Chers Montaurousiens

Encore un été passé ! J'espère qu'il a été bienfaisant pour vous tous ! Retrouvailles en famille, départ vers différents horizons pour certains nombres d'entre vous, bref, un vrai bol d'air frais, malgré la situation sanitaire et ses inconvénients. La rentrée est bientôt là, restons positifs, et continuez de prendre soin de vous, restez prudents en respectant toujours scrupuleusement les gestes barrières.

PLAN CANICULE

Pas de problème particulier, les personnes inscrites sur notre registre ont été appelées, certaines visitées. Corinne RIZO et Jean-Paul CEZARIAT ont mis un point d'honneur à bien appliquer le plan canicule, avec tout ce que cela implique ; je les remercie chaleureusement pour leur dévouement et leur professionnalisme.

Notre Assistante Sociale, après plus de 20 années de bons et loyaux services dans notre commune, Mme Corinne GUEDIN a pris son envol, et nous a quitté pour d'autres horizons professionnels, toujours en qualité d'assistante sociale. Nous la regretterons, car par sa grande expérience, son professionnalisme, sa connaissance de la commune, nous avons pu ensemble travailler main dans la main auprès des usagers, dans le seul but de les satisfaire.

La phase de recrutement pour son remplacement, est en cours auprès des Unités Territoriales Sociales (U.T.S.) de Fayence.

Toutefois, en attendant son recrutement, vous pouvez contacter l'U.T.S de Fayence par téléphone au 04/83/95/55/10, des assistantes sociales sont à votre disposition et à votre écoute, afin de répondre à toutes vos questions ou interrogations. Vous pouvez également les rencontrer à l'adresse suivante : 4, place de la République - 83440 Fayence.

Electricité bâtiment et industrielle - Automatismes portails
Climatisation chauffage éclairage intégré - Dépannage
Particuliers & professionnels
Tél. 04 94 99 20 92 - Fax. 04 94 85 13 50

Particuliers & Professionnels
Électricité bâtiment et industrielle
Courants faibles
Chauffage électrique intégré
Automatisme de portails
Equipements téléphoniques d'immeubles

Tél. 04 94 99 20 92
s3em.abc@orange.fr - Centre commercial BPA
RD562 Le Plan Oriental - **83440 MONTAUROUX**

E.Leclerc
MONTAUROUX
8H30 - 20h
8H30 - 13H00 LE DIMANCHE

GALERIE DU VALLON 9H - 19h30

espace culturel E.Leclerc
parapharmacie E.Leclerc
Presse

Brasserie LE PETIT VAROIS - Salon de Coiffure ORIGINE
Parfumerie NOCIBE - Pressing CLEAN SERVICE
Garage automobile BEST DRIVE

Tél. 04 94 60 43 00 - Fax 04 94 39 87 41

FETE DE LA SAINT-BARTHELEMY

Suite aux évènements dus à la crise sanitaire, la fête patronale de Montauroux, n'a pu avoir lieu ainsi que les manifestations habituelles, hélas ! Cela dit, il n'en reste pas moins que l'office religieux a été célébré, et que notre Saint-Barthélemy a été grandement honoré. Je remercie Madame Marie-José MANKAI, adjointe au maire, déléguée aux manifestations, ainsi que Madame Noëlle BARTHELEMY, conseillère municipale, pour leur présence à la cérémonie. Je remercie également la chorale paroissiale qui a animé cette célébration, par de très beaux chants et de belles musiques, et aussi notre jeune nouveau prêtre de la paroisse, Don Romain, qui a célébré la messe, ainsi, que le mardi 24 août 2021, en la chapelle Saint-Barthélemy en l'honneur de Monsieur Christian DIOR, comme toutes les années, en présence de Mr Jean-Yves HUET, maire de Montauroux et son 1er adjoint, Mr Robert CECCHINATO.

.....

PROPOSITION DE L'AMICALE EUROPE, DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE ET DU MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ FAYENCE

Madame Anne-Marie GAUBERTI présidente de l'association « La Croix-Rouge », ainsi que Monsieur Christian ALUNI, président de l'association « Le Relais Solidarité », ont été nommés au grade de chevalier dans l'ordre national du mérite. La remise des médailles par le général Alain VIGNEUX, s'est tenue sur la terrasse du vol à voile de l'aérodrome de Fayence. Une cérémonie très touchante et remplie d'émotions. Un grand bravo et sincères félicitations ! Ces deux associations des plus méritantes, œuvrent depuis plusieurs années, pour les plus démunis de notre Canton. Un très grand merci pour tout le travail accompli, ainsi qu'aux bénévoles qui se sont joints à eux.



CENTRE DE VACCINATIONS DE FAYENCE

Le jeudi 1er juillet au gymnase Camille Courtois, la communauté de communes du Pays de Fayence ainsi que la ville de Fayence, ont eu le plaisir de convier les acteurs du centre de vaccinations, à un moment de convivialité autour d'un verre de l'amitié.

Mr Bernard HENRY, maire de Fayence et président de la commission santé sociale, Mr Fabien MATRAS Député du Var, ainsi que Mr Vivien VIAL, Directeur Général des Services, étaient présents pour remercier très chaleureusement tous les bénévoles, et tous les C.C.A.S (Centre d'Action Sociale) du Canton, qui œuvrent depuis le 3 mars 2021.

À ce titre, chacun de nous, avons reçu un chèque-restaurant. Nous avons été tous très surpris, et touchés par ce geste. (Quelques chiffres : 16045 personnes vaccinées au 24 août 2021- 8538 1ère injection – 7507 2ième injection).



UNE TABACOLOGUE AU CŒUR DU SERVICE MATERNITÉ

14 à 20 % des femmes continue de fumer pendant leur grossesse. Pour les aider dans leur sevrage, l'hôpital de Cannes-Simone VEIL, a déployé un large programme de sensibilisation et d'accompagnement.

Dès la première cigarette, il y a des risques pendant la grossesse, mais également avant : « altération de la fertilité, accouchements prématurés, petit poids à la naissance ». Concernant l'allaitement, si la femme n'a pas pu arrêter le tabac, en fin de grossesse, il faudra respecter certaines mesures :

- Fumer juste après la tétée.
- Attendre 2 heures pour mettre l'enfant au sein.
- Fumer hors de la présence du bébé.

Contacts utiles :

Hôpital de CANNES Simone VEIL

Service de gynécologie – obstétrique

Mme Stéphanie Terrenoire - Sage-femme tabacologue - Courriel : s.terrenoire@ch-cannes.fr

Docteur Catherine Derochet, responsable du service addictologie - Courriel : c.derochet@ch.cannes.fr

Michèle FROMENT
Adjointe aux affaires sociales



Montauroux

LDICRMJ

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

La prévention, notre priorité

Notre commune, comme toutes les autres, n'est pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou d'un accident technologique grave.

Depuis longtemps, des dispositifs de prévention, de contrôle, d'intervention et de secours ont été mis en place dans les zones où existent des installations à haut risque. Pourtant, quelle que soit l'ampleur des moyens engagés, l'expérience nous a appris que le risque nul n'existe pas. C'est évident pour les catastrophes naturelles dont la soudaineté n'est guère prévisible, c'est également vrai pour les risques technologiques; aussi poussée que soit la prévention, il faut admettre l'existence d'un « risque résiduel » car la technologie et l'homme ont leurs limites.

L'information et la sensibilisation des citoyens face à ces risques sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

Le territoire communal est exposé aux inondations causées par des débordements de petits cours d'eau ainsi que de forts ruissellements en cas d'événements pluvio-orageux locaux. Il est également soumis au feu de forêt, à l'accident de transport de matières dangereuses, aux mouvements de terrain et au risque sismique.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face aux éventuelles situations de crise.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs présente les zones concernées par les différents risques, rappelle les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre si une telle situation survenait sur la commune. En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Jean-Yves HUET
Maire de Montauroux

à MONTAUROUX

Le risque Inondation



Les Estérêts du Lac, 25 septembre 2006.
Source : lesesteretsdulac.fr

Le territoire de la commune de Montauroux est exposé aux débordements de plusieurs petits cours d'eau ainsi qu'à des phénomènes de ruissellements importants lors de précipitations parfois localisées. C'est le cas pour plusieurs secteurs de la commune comme, par exemple, le long de la Route Départementale 562, ou dans le quartier des Estérêts du Lac. On peut d'ailleurs se souvenir pour ce dernier des crues du Vallon des Oures de septembre 2006 et 2009.

Le risque Feu de Forêt



La commune de Montauroux est couverte d'espaces boisés sensibles. Si elle reste peu urbanisée, certains de ses quartiers se trouvent en bordure ou au sein du massif forestier.

Le risque Transport de Matières Dangereuses



Le transport de matières dangereuses (TMD) s'effectue selon plusieurs modes de circulation : voie routière, voie ferrée, voie fluviale et voie souterraine. La survenue d'un accident impliquant des matières dangereuses représente un risque pour les biens et les personnes qui sont situés à proximité.

La commune de Montauroux est exposée aux risques TMD par voie routière au niveau de la RD 37 et de la RD 562. Par ailleurs, un gazoduc souterrain traverse également la commune. Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se produisait.

Le risque Mouvement de terrain



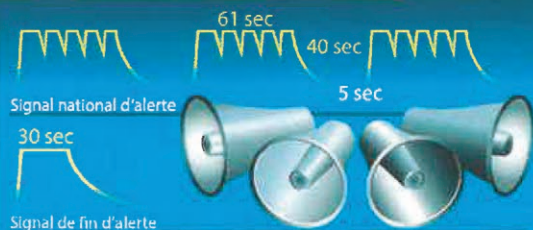
Le risque mouvement de terrain à Montauroux, concerne une grande partie de la commune. De plus, il se distingue par différents types de mouvements tels que les déformations de pente et les fluages, les glissements, les tassements, les affaissements et les effondrements.

Le risque Sismique



Montauroux est une commune classée en catégorie 3 dans le zonage sismique de la France. Cela signifie que le risque est jugé modéré. La totalité du territoire communal est concernée et toutes les constructions peuvent potentiellement subir des dommages selon l'intensité et la durée du séisme.

SIGNAL NATIONAL D'ALERTE



Source : www.lffo-rme.fr

En cas de risque majeur engendrant un danger immédiat pour la population, la sirène du Signal National d'Alerte sera déclenchée.



LE RISQUE INONDATION

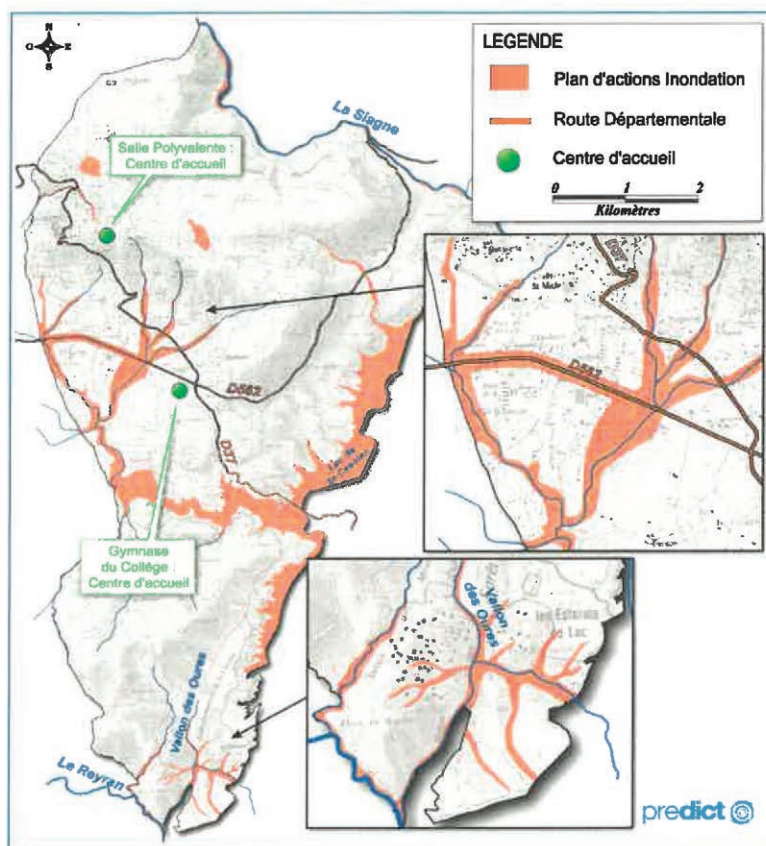
LE PLAN D'ACTIONS

Il sera déclenché lorsque de fortes pluies concernent la commune, pouvant engendrer des inondations importantes et rapides en plusieurs endroits de la commune. Si un risque d'inondation est identifié, l'organisation de crise sera mobilisée pour informer les personnes les plus exposées et gérer les premiers instants de l'événement. Dans le cas d'une inondation probable, la municipalité pourra mettre en sécurité les logements et autres enjeux les plus vulnérables en s'assurant de la mise en sécurité des habitants et faire déplacer les véhicules des zones inondables.



CENTRE D'ACCUEIL

Deux centres d'accueil sont prévus en cas d'inondations importantes impactant la commune : le gymnase et la salle polyvalente.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'Etat).
- Disposer d'un poste de radio à piles, suivre les informations diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités.

PENDANT

A l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

- Fermer portes, soupiraux, aérations,...pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion.
- Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments.

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions :

- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué.
- Écouter votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre.
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.
- Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment.

- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours.
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger.
- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté.
- Ne pas revenir sur vos pas.

Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir.

APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces.
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Pour préserver votre santé, ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages avant avis favorable de la mairie.
- Chauffer les locaux dès que possible.
- Faire l'inventaire des dommages.

À TOUS LES RISQUES



- Écoutez la radio.
- Respectez les consignes des autorités.



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.



- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

INONDATION



- Évitez d'utiliser votre véhicule.



- Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et aérations.



- Fermez le gaz et l'électricité.



- Montez à pied dans les étages.

FEU DE FORÊT



- Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



- Dégagez les voies d'accès et les évacuations, arrosez les abords.



- Fermez les volets, portes et fenêtres, calfeutrez avec des linges mouillés.



- Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.



- Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ne sortez pas sans ordre des autorités.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



- Ne fumez pas, Pas de flammes ni d'étincelles.



- Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



- Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations. Éloignez-vous en.

MOUVEMENT DE TERRAIN



- Quittez rapidement les bâtiments



- Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de coulée.
- Gagnez un point en hauteur.

SISMIQUE



- Abritez-vous sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur et éloignez-vous des fenêtres.



- Quittez rapidement les bâtiments.



- À l'extérieur, éloignez-vous des constructions et des lignes électriques et abritez-vous sous un porche pour éviter les chutes de débris.



- Après la secousse, coupez gaz et électricité, ne fumez pas et supprimez toute flamme. Sortez du bâtiment sans prendre les ascenseurs, dirigez-vous vers un endroit isolé.



- En voiture, arrêtez-vous immédiatement à l'écart des constructions et des fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse.



- Ne fumez pas. Pas de flammes ni d'étincelles.



ALERTE

- Des informations et consignes seront transmises par téléphone : SMS.
- Vérifiez auprès des services de la mairie que vous êtes bien inscrits sur les listes de diffusion.



EN CAS DE CRISE

- Un PC crise est ouvert en Mairie de Montauroux : **Tél. : 04 94 50 41 00**
- Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers : **Tél. : 18 (poste fixe) ou 112 (portable)**
- Autres numéros de secours : **Police 17 - SAMU 15**



LES DÉMARCHES D'INDEMNISATION

- Contactez votre assurance, reportez vous à votre contrat.
- Prenez des photos des objets et zones inondés.
- Ne jetez rien avant le passage de l'expert.
- Déclarez le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance. Adressez votre déclaration par **lettre recommandée avec accusé de réception**.
- Effectuez vos déclarations auprès de votre assureur **dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle** au Journal Officiel.



LIENS INTERNET

- Prévisions et vigilances météorologiques : www.meteo.fr
- Carte de vigilances crues : www.vigicrues.gouv.fr
- Site de la Préfecture du Var : www.var.gouv.fr
- Portail du ministère de la prévention des risques majeurs : www.prim.net
- Site d'information de l'Assurance : la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances) : www.ffsa.fr
- Information routes Var : <http://www.var.fr/deplacements/infos-route>
- Site internet de la ville : www.montauroux.com

Un document élaboré en décembre 2016 avec la collaboration de **predict**

LISTE NON MAJORITAIRE

Et une, deux et trois modifications Maintenant c'est carrément un nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour notre commune ! Preuve que le PLU précédent était inadapté malgré tout le bien que notre Maire nous en avait dit. La « bétonisation » que nous dénoncions, était bien une réalité. Résultat, notre Maire, en matière d'urbanisme a été l'un des plus mauvais élèves de toutes les communes du Pays de Fayence. Il ne suffit pas de nier la réalité et donner des leçons aux autres. Quand on est responsable du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) au niveau intercommunal, on se doit de montrer l'exemple, d'agir dans le bon sens pour le bien être actuel et futur des administrés. Ce qui n'est pas le cas !

Notre belle commune est aujourd'hui totalement envahie dans tous les quartiers par des lotissements qui ont toute leur place dans les banlieues de nos villes de proximité, mais certainement pas à Montauroux. Quelle sera notre qualité de vie dans quelques années ? Que sera devenue notre ruralité dont nous sommes si fiers ? Ce n'est malheureusement pas qu'une question d'esthétique, les comportements « urbains » dont nous ne voulons pas, vont aussi nous envahir avec tout ce que nous réprouvons.

Mais revenons au nouveau PLU. Devons nous faire confiance à celui qui a laissé faire depuis plusieurs années et qui aujourd'hui découvre cette urbanisation incontrôlée après avoir signé tous les permis de construire ? Notre Maire nous propose un nouveau PLU sans reconnaître la moindre responsabilité sur l'application de l'ancien. Bien entendu, seules sont responsables les entreprises du bâtiment qui s'engouffrent dans les failles règlementaires !

Autre sujet de préoccupation. Cet été malheureusement, le Var a été la proie d'incendies catastrophiques. Nous espérons que notre commune est correctement protégée. Que toutes nos bornes incendie ont été vérifiées pour un bon fonctionnement. Les constructions nouvelles ont-elles été contrôlées ? Les normes incendie auxquelles nos valeureux pompiers sont très attachés, ont-elles été respectées ? Si ce n'est fait, il est urgent d'agir.

Quels projets pour la réfection des chemins de la commune ? Par où allez-vous commencer Mr le Maire ? Il y a tant à faire ... de l'Apier à l'Affama, de Tournon au chemin des Vignes !!! Quel projet pour l'accès à Fondurane ? une route cabossée dont les arbres poussent dans les caniveaux. Ce site de réserve biologique qui émeut tous les promeneurs par sa désorganisation et sa détérioration. Quel projet de piste cyclable sur la commune ?

Comment consensuellement trouver un compromis avec un Maire qui refuse toute idée, quel que soit son contenu, simplement par le fait qu'elle émane de la minorité ... Comment construire un débat avec une équipe fermée ?

Nous resterons mobilisés pour tous les citoyens de Montauroux.

Christian THEODOSE 06 14 12 88 02
Véronique BRUNET 06 10 91 94 08

Marie-Hélène SIMON / LAMBERT 06 71 70 17 31
Eric GAL 06 07 08 83 76



TAXIL Alain

- Raccordement eau potable • V.R.D - Assainissement • Démolition •
- Chemin d'accès • Revêtement bicouche • Enrobés Noir & Couleur - Maçonnerie pierre •
- Terrassement - Enrochement - Terre végétale •

Tél. +33 (0)4 94 76 12 08 - Fax +33 (0)4 94 84 15 17 - Mail : alain-taxil.sa@wanadoo.fr



22^{EME} FESTIVAL INTERNATIONAL DE GUITARE

Malgré les contraintes sanitaires, la 22^{ème} édition du Festival International s'est déroulée dans une ambiance conviviale et n'a pas empêché le public de venir en nombre pour applaudir nos artistes avec une programmation électrique.

Côté musique, il y a eu pour tous les goûts et genres : pop, rock, jazz acoustique, swing musette, chants corses et afrobeat. Commencé le jeudi soir au quartier les Estérets du Lac avec le groupe Sonora, le festival s'est terminé dimanche soir avec Les Innocents. Je tiens à remercier tous ceux qui se sont investis dans l'organisation de ce festival : la police municipale, les services techniques, les membres de la commission culture, Michèle Dufour, Michèle Chichizola, Jean-Yves Coathalem, Joëlle Fabre, Elisabeth Allavena, Eric Melon, Thipmala Lyfoung, Baptiste Dalmasso, Robert Cecchinato, les bénévoles, Marie Laure Pouget, Brigitte Felix, l'équipe du comité des Fêtes, Aux Cœurs des saisons, le Brassitorium de Callian, Eric Maio pour avoir offert un dîner aux artistes, la Communauté de Communes du Pays de Fayence et bien entendu les artistes : Sonora, Peter Finger, Ava Corsica, Paul Macmannus, Manu Lanvin, Amar Sundry, Borrina Mapaka, le groupe Différences et Rêves Bohémiens et les Innocents. MERCI

On se retrouve l'année prochaine en espérant de meilleures conditions sanitaires.

Marie-José GIUDICELLI/MANKAÏ

Adjointe à la culture et au sport.



loisirs & fêtes



Chèr(e)s adhérent(e)s, et habitant(e)s

Après une année des plus particulière, notre association qui se veut sociale culturelle et sportive, a su faire face à la situation sanitaire grâce à la mobilisation de ses bénévoles investis et attachés à pérenniser les actions proposées par Loisirs et Fêtes depuis plus de 22 ans. Je tiens à les remercier chaleureusement. Sans eux nous n'aurions pu faire face à la situation sanitaire, qui a bousculé toutes nos habitudes.

Lors de notre assemblée générale nous étions plus de 80 adhérents, montrant à quel point le besoin de se retrouver, de participer à la vie sociale et à la cohésion de notre quartier est aujourd'hui plus que nécessaire. Notre association, dans ce contexte, prend toute sa valeur et son sens d'exister. Cela nous a valu, depuis 2012, d'obtenir l'agrément Espace de Vie Sociale de la CAF.

A la suite de notre AG nous avons eu l'immense plaisir d'accueillir le groupe « Heal » et sa talentueuse et charismatique chanteuse Laure Roland, habitante de notre quartier. Ils ont égayé notre soirée avec enthousiasme.

La soirée du 13 juillet, notre traditionnel repas suivi du bal a réuni une centaine de convives qui a apprécié une délicieuse paëlla avec les jeunes du quartier qui ont assuré le service, comme chaque année. Merci à eux.

Alors si Loisirs et Fêtes a su rester innovante c'est grâce au dévouement et au dynamisme de sa Directrice Katia Veyssière, qui fait preuve d'imagination et de créativité en s'entourant d'une équipe active pour répondre aux besoins des adhérents. Notre adhésion à la fédération Sports Pour Tous nous permet de mettre en place plusieurs programmes gratuits « Sport Santé » à destination des séniors et de « lutte contre la sédentarité » pour les ados (info :06.65.33.42.01).

L'été s'achève...place à la rentrée scolaire et à son renouveau, Loisirs et fêtes et les bénévoles sont plus que déterminés à continuer à vous proposer un large choix d'activités à retrouver sur www.lesesteretsdulac.fr et sur notre page Facebook «Loisirs et Fêtes aux Esterets du lac».

Nous avons par ailleurs l'immense plaisir de vous accueillir, cette année dans un nouvel espace au cœur des Estérêts. Nos 3 salles mises à disposition depuis des années par la mairie ont été contraintes à la fermeture. Grâce à l'implication des habitants, la bibliothèque se trouvera sur la place des Estérêts, dans les locaux de l'ancien restaurant près de la boulangerie. Nous tenons vivement à remercier les nouveaux propriétaires pour leur générosité et leur implication dans la vie des Estérêts, témoignant ainsi de la solidarité entre les habitants et le soutien à notre association qui fait vivre notre merveilleux quartier.

Loisirs et Fêtes existe parce que vous existez. Merci à tous.

Gregory Noblet
Président

MEDIATHÈQUE DE MONTAUROUX



Médiathèque de Montauroux

Horaires d'ouvertures

Lundi : de 13h45 à 19h00
Mardi : de 8h45 à 11h45
Mercredi : de 10h00 à 11h45
et de 13h45 à 18h00
Jeudi : de 13h45 à 18h00
Vendredi : de 16h00 à 18h00
Samedi : de 9h30 à 12h00

Tel : 04.83.29.11.47
Courriel : montauroux@mediatem.fr
www.mediatem.fr

Pour la santé de tous, le Pass sanitaire est entré en vigueur et est devenu obligatoire à la médiathèque depuis le 09 août 2021. Vous devrez donc le présenter à votre entrée dans les lieux, à l'accueil (format numérique sur votre téléphone portable ou papier avec QR Code 2D).

Pour votre info, toute l'équipe de la médiathèque est vaccinée (2 doses) et est habilitée à effectuer les contrôles.

Les gestes barrière sont toujours d'actualité : lavage des mains, distanciation, temps limité sur place et nombre de personnes maximum : 45).

A bientôt !

Et suivez-nous sur Facebook à : bibliothèque Montauroux

JG TERRASSEMENT
GARANTIE DÉCENNALE

- ASSAINISSEMENTS
- FOSSES SCEPTIQUES
- VRD - TERRASSEMENTS
- PISCINES
- ENROCHEMENTS
- AMÉNAGEMENTS

Devis Gratuit

Jérôme GIORDANENGO
06 07 16 19 64 - MONTAUROUX
jerome.giordanengo@wanadoo.fr

**VOTRE
PUBLICITÉ**

ICI?

04 94 85 71 39



LA DÉFENSE

JEAN DE LATTRE DE TASSIGNY

Jean de Lattre de Tassigny est né le 2 février 1889 à Mouilleron-en-Pareds dans le même village vendéen que Georges Clémenceau. A sa sortie de l'école d'officiers

de Saint-Cyr, il choisit comme arme la cavalerie mais lorsque commence la guerre des tranchées dans l'hiver de 1914, il demande à passer dans l'infanterie pour être en première ligne face à l'ennemi allemand. Il finit la guerre avec cinq blessures, huit citations et le grade de capitaine. Général de brigade en 1939 puis chef d'Etat Major de la cinquième Armée en Alsace, il est, après l'armistice de juin 1940, affecté en Tunisie puis à Montpellier.

Quand la Wehrmacht envahit la zone libre le 11 novembre 1942, il tente de passer dans la clandestinité. Arrêté, il réussit à s'évader de la prison de Riom et gagne Londres puis Alger. Il reçoit du Général de Gaulle le commandement de la 1ère armée avec laquelle il débarque en Provence le 15 août 1944. Cette 1ère armée c'est lui qui l'a organisée et aguerrie avec plus de 50% de soldats originaires d'Afrique du Nord et de l'Afrique noire. Sa progression va être très rapide pour s'achever en Allemagne en mai 1945. C'est lui qui sera désigné par le général de Gaulle pour représenter la France lors de la signature de la capitulation de l'Allemagne le 8 mai 1945 à Berlin.

A la libération, il devient inspecteur général de l'armée puis commandant en chef des forces terrestres de l'OTAN.

A la suite de plusieurs revers militaires en Indochine, le gouvernement le nomme le 6 décembre 1950 Haut-Commissaire et Commandant en Chef en Indochine.

Avec la rigueur et le sens du combat qui le caractérisent, toute l'année 1951 sera marquée de son empreinte. Il redonne confiance à l'armée, qui remportera plusieurs victoires majeures contre le Viet Minh aidé par la Chine.

Miné par la maladie et par la perte de son fils en Indochine, il regagne la France et y décèdera le 12 janvier 1952. Sa disparition marquera un tournant dans la guerre d'Indochine, qui s'arrêtera brusquement en mai 1954 avec la défaite de Dien Bien Phu.

A son décès, Georges Bidault alors vice-président du conseil et ministre de la Défense déclare « Un héros est mort, le général de Lattre de Tassigny aura tout donné à la Patrie, ses victoires, son fils, sa vie. Il laisse au Pays sa gloire, à l'armée son exemple. Enterré dans son village natal, il sera nommé Maréchal à titre posthume.

Philippe Vizier

Président des Anciens Combattants du Pays de Fayence

HOMMAGE À

MYRIAM PEILLON

Les anciens combattants du Pays de Fayence sont en deuil. Myriam PEILLON, qui vient brusquement de nous quitter, était un membre emblématique de leur association.

Membre du Conseil d'Administration en charge des réceptions pour lesquelles elle s'investissait avec rigueur et bonheur, son dévouement, son activité et ses nombreuses qualités lui avaient valu de recevoir la médaille d'Argent de l'Union Fédérale des Anciens Combattants.

Habitant Callian, elle venait régulièrement à Montauroux pour assister aux cérémonies patriotiques auxquelles elle était particulièrement attachée. Originnaire d'Algérie, elle avait traversé avec courage la guerre, qui n'avait pas épargné sa famille. A Callian, elle s'était aussi impliquée dans le milieu associatif en particulier dans l'alphabétisation des femmes étrangères.

Pour ceux et celles qui ont eu la chance de la connaître et de l'apprécier, il y aura un avant et un après Myriam. Que sa famille, ses proches trouvent dans son souvenir et son exemple, la force et le courage de continuer à servir son prochain.

Philippe Vizier



AUX CŒURS DES SAISONS



La pandémie avec laquelle nous avons tous appris à vivre à multiplier le nombre de personnes dans le besoin et les demandes d'aide vont croissant. Les assistantes sociales du Pays de Fayence et le CCAS nous sollicitent de plus en plus. Notre action nous semble essentielle et notre détermination à continuer est intacte.

Dans l'incertitude de l'évolution future de la situation, l'organisation des traditionnelles bourses reste incertaine, et les recettes des boutiques restent notre seule ressource pour pouvoir continuer à soutenir les personnes les plus démunies du Pays de Fayence.

L'équipe d'ACDS vous attend désormais dans ses deux boutiques, véritables cavernes d'Ali Baba...

Vous trouverez des vêtements pour femmes, hommes et enfants et divers accessoires de mode dans notre boutique du 1 rue Antoine Bonnet (Place du Clos).



Dans notre boutique du 7 rue de la Rouguière (face au restaurant Le Marina) nous vous proposons de la vaisselle, des ustensiles de cuisines, des bibelots, des tableaux, des luminaires, des jeux, des jouets etc.

Toujours dans le respect des mesures sanitaires (masque obligatoire, gel hydro alcoolique à l'entrée, etc.) et distanciation sociale.

Vos dons sont toujours les bienvenus, dans nos 2 boutiques et aux heures d'ouverture.

Nous avons besoin de VOUS pour continuer notre mission de notre mieux.

Boutiques solidaires : 1 rue Antoine Bonnet (Place du Clos) et 7 rue de la Rouguière - 83440 Montauroux
Ouvert : mardi, jeudi, dimanche de 9h à 13h.

Association « Aux cœurs des saisons »

Tél : 07.55.61.51.21 Email : acds.83@gmail.com

TOUS LES DIMANCHES MATIN DE 7H À 13H MARCHÉ À MONTAUROUX

Sur la place du Clos Face à la Mairie



MONTAUROUX MARKET Every Sunday morning - 7 am to 1 pm Place du Clos next to the Town Hall

MAISON POUR TOUS

LE MONDE D'APRÈS COMMENCE AUJOURD'HUI À LA MAISON POUR TOUS

Tel un écolier zélé, la Maison Pour Tous a effectué sa rentrée avec enthousiasme.

Après de longs mois où son fonctionnement a été très perturbé par des mesures liées à la crise sanitaire sur lesquelles il n'y a pas lieu de revenir, la belle endormie est sortie de son sommeil.

La réouverture des cinémas le 19 mai, n'a pas eu l'effet escompté et pourtant les films étaient là !

Après les périodes de couvre-feu et les jauges limitées entre le 19 mai et le 30 juin on aurait pu espérer une accalmie des contraintes imposées, on aurait pu penser que les restrictions feraient parties des mauvais souvenirs..., mais il en a été tout autrement et à partir du 21 juillet, nous avons eu le choix entre imposer le pass sanitaire à tous (sauf aux mineurs) pour accéder au cinéma, soit limiter le nombre de spectateurs à 49 sans pass sanitaire, nous avons fait ce dernier choix, celui-ci a été possible jusqu'au 9 août puisque depuis cette date et jusqu'au 15 novembre, un pass sanitaire valide doit être présenté à l'entrée du cinéma pour les personnes majeures.

Mais ça se traduit comment ? Pour celles et ceux, qui ne présentent pas le résultat :

- D'un examen de dépistage virologique de moins de 72h (Test PCR, antigénique, salivaire négatif et il faudra le renouveler tous les 3 jours) ne concluant pas à une contamination par le Covid 19.
- D'un justificatif de statut vaccinal complet concernant le Covid 19 (QR Code ou formule papier).
- D'un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par le Covid 19.

Se verront refuser l'entrée au cinéma et l'accès aux activités.

Vous le savez ces mesures ne sont pas de

notre volonté mais nous sommes dans l'obligation de les respecter et de les faire respecter, sous peine de sanctions en cas de contrôle des autorités compétentes.

A compter du 30 septembre, ces contraintes seront élargies aux jeunes de 12 à 17 ans.

Ces nouvelles restrictions font qu'une partie de notre public n'est pas forcément au rendez-vous.

Néanmoins nous gardons espoir et nos projets en cours continuent à avancer.

Si la situation sanitaire le permet, à compter du mois d'octobre, nous reprenons la retransmission des Opéras en direct du MET à New-York, des Ballets en direct du Bolchoï à Moscou et du théâtre en direct de la Comédie Française à Paris. Les séances avant le 15 novembre seront soumises à présentation du Pass Sanitaire. Après cette date c'est encore l'inconnu ! La reprise des dispositifs école et cinéma et collège et cinéma sont une priorité pour nous pour cette rentrée.

Sur les 3 séances plein air au théâtre de verdure à Fayence en juillet et août nous avons été obligé d'annuler celle du 8 août pour cause de vent violent, la séance s'est déroulée à l'intérieur.

Nous avons organisé notre journée « Portes ouvertes » le samedi 28 août à la Maison Pour Tous.

Les bénévoles du Conseil d'Administration, nos salariés permanents, nos professeurs et animateurs bénévoles ou salariés, nos prestataires vous ont accueillis entre 10h et 13h.

Les préinscriptions ont aussi souffert des mesures sanitaires, aussi nous avons joué la prudence en expliquant à nos adhérents, nos visiteurs de venir en premier lieu effectuer le cours d'essai et ensuite passer au secrétariat pour finaliser l'inscription. Pour nos adhérents



bénéficiant d'un avoir, celui-ci sera pris en compte et nous remettons en place le paiement au trimestre. N'oubliez pas que pour participer à une activité le pass sanitaire est obligatoire pour les adultes dès la reprise des activités pour les ados de 12 à 17 ans, ce sera à partir du 30 septembre.

Notre machine à créer du lien s'est doucement remise à ronronner en réaffirmant son offre d'évasion, de divertissement et de rencontres, persuadée de contribuer à lutter ainsi contre nombre des maux plus ou moins pernecieux qui menacent des pans entiers de notre société, fragilisés par la pandémie. N'oubliez de continuer à nous suivre sur les réseaux sociaux, Facebook, Instagram et sur le site de la MPT, si ce n'est pas encore fait inscrivez-vous à notre newsletter. Vous pourrez découvrir les films à l'affiche, ceux qui seront proposés prochainement et bien entendu les informations sur nos nombreuses activités proposées.

Toute l'équipe de la MPT vous souhaite une bonne rentrée, une bonne reprise des activités et n'oubliez pas de venir au cinéma, la salle est climatisée. Continuez à prendre soin de vous, de vos proches et de ceux que vous aimez.

L'équipe de la MPT.

Pour nous contacter et nous suivre :

Site internet de la MPT :

www.mpt-montauroux.com

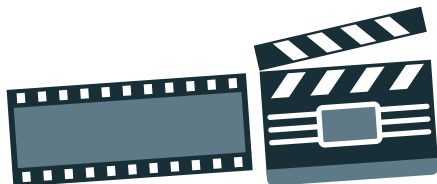
Facebook : Maison pour tous-83

Instagram : mpt.montauroux

Et bien sûr, notre secrétariat ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h ou au 04 94 50 40 30.



CINÉ FESTIVAL



LA 19ÈME ÉDITION DU CINÉ-FESTIVAL EN PAYS DE FAYENCE

Le Ciné-Festival en Pays de Fayence ouvrira ses portes le 11 octobre 2021 avec, en journée, la traditionnelle formation, ouverte à tous, obligatoire pour les membres des jurys, et animée par Vincent Mirabel qui nous a tant enchantés l'année dernière. Professionnel de la formation en cinéma, auteur entre autres du fameux livre *L'Histoire du Cinéma pour les nuls*, il présidera également le jury des longs métrages.

Après la formation nous enchaînerons avec la soirée d'ouverture, puis quatre jours de cinéma non-stop, avec toujours dix films en compétition, chacun précédé d'un court métrage, également en compétition, plus quelques films hors compétition. Les courts métrages en compétition seront projetés également en séries. Par ailleurs il y aura des cycles de courts métrages en direction des enfants des écoles, des pré-ados et des ados. Nous continuons ainsi nos efforts à sensibiliser les plus jeunes au septième art. Plusieurs longs métrages accueilleront également des classes scolaires pour leur permettre de se familiariser avec le cinéma d'auteur et, chaque fois que cela sera possible, de dialoguer avec des professionnels du cinéma.



Au moment où j'écris ces lignes, le programme n'est pas encore entièrement défini, mais je peux déjà dévoiler que, parmi les films qui concourent cette année pour la cigale d'or, il y en aura trois qui ne sont pas distribués en France. Une chance unique pour découvrir des films qu'on ne voit que dans les festivals.

Et un grand scoop : parmi nos invités, nous avons la chance d'accueillir Sahraa Karimi, première femme à présider l'Organisation cinématographique de l'Afghanistan, et qui a réussi à fuir avant l'arrivée des talibans en août. Je suis sûre que les discussions avec elle seront passionnantes.

La nouvelle équipe à l'œuvre, sous la présidence de Nadège Pierron, donnera à cette 19ème édition de notre festival une forme un peu plus allégée, notamment au niveau de la restauration. Ainsi, à part pour l'ouverture et la clôture, ce ne seront plus des menus complets qui seront proposés à nos spectateurs, mais des snacks plus simples pour alléger l'organisation, ce qui permettra quand même de se restaurer sur place entre les films et de profiter de l'ambiance festival pour discuter avec les amis sur les films. Ces rencontres informelles sont toujours d'une grande richesse. Il n'y aura pas non plus de formations par demi-journées dans les collèges, ni de formation pour les enseignants. Par contre, dans les salles de cinéma, le travail sur les films, longs et courts métrages, sera intensifié.

Le samedi 16 octobre finalement, les jurys annonceront leurs prix lors de la traditionnelle soirée de clôture.

Tout le programme, avec les détails sur les films et les invités, sera en ligne à partir du 2 octobre sur www.cine-festival.org.

Ne ratez pas cette occasion riche en rencontres et en émotions.

POUR UNE COMMUNICATION PERCUTANTE Une méthode pertinente !



MA DISTRIBUTION vous propose
efficacité, sérieux, rapidité
et EXCELLENTE CONNAISSANCE du secteur

Ma Distribution TOUTES BOÎTES dans votre secteur
Cathy au 04 94 85 71 39 • 06 03 22 41 83 - cathy@crea-mania.com

Waltraud Verlaguet

Présidente d'honneur du Ciné-Festival



ACEV

UNE REPRISE EXCEPTIONNELLE

Attendue depuis plus d'un an pour cause de coronavirus, la reprise des concerts de l'ACEV à la chapelle Saint-Barthélemy s'est effectuée le 19 juin pour le plus grand plaisir des mélomanes du Pays de Fayence. Cette reprise a été exceptionnelle à plus d'un titre. D'abord, elle nous a permis de renouveler notre partenariat avec le Rotary des Hauts de Siagne pour récolter des fonds au bénéfice de ses œuvres caritatives, ensuite pour découvrir et apprécier l'immense talent de Stella Almondo, jeune pianiste de 14 ans. Sa réputation déjà internationale n'est pas usurpée et son interprétation d'œuvres brillantes et exigeantes de Chopin, Rachmaninov, Debussy et Schumann l'a confirmée. En seconde partie du concert, Miriam Bensaïd, jeune violoncelliste talentueuse, également âgée de 14 ans, l'a rejointe pour jouer une sonate de Grieg, qui a soulevé l'enthousiasme du public et marquer la grande réussite de ce concert de reprise. Seul bémol pour ce concert, la jauge des 2/3 imposée par les mesures sanitaires contre le coronavirus qui nous a empêchés de faire le plein de la Chapelle.

L'élan est donné et un second concert aura lieu le samedi 9 octobre à 17 heures à la Chapelle Saint-Barthélemy. Nous y accueillerons le duo Darius Milhaud avec Anaït et Armine Sogomonyan au piano à 4 mains dans un programme romantique. Leur précédent concert nous avait enchantés et ce sera encore un réel moment de bonheur musical à partager.

L'ACEV a bien passé l'épreuve du coronavirus et prépare déjà la programmation pour l'année 2022, que nous espérons tous moins contrainte que les précédentes.

Philippe Vizier

LE CENTRE DE DEVELOPPEMENT GYMNIQUE

a le plaisir de vous retrouver dès le Mercredi 15 Septembre 2021

Nouveauté : Cours de Pilates

mais aussi toujours au programme Gym, Stretching, Postural Ball pour cette nouvelle année.

GYM / STRETCHING / PILATES / POSTURAL BALL



Lundi

Gym 17h15 à 18h15
Gym 18h30 à 19h30
Pilates 19h30 à 20h15

Mercredi

Stretching 17h15 à 18h15
Stretching 18h30 à 19h30

Vendredi

Gym 17h15 à 18h15
Gym 18h30 à 19h30

Les cours sont dispensés à la salle N° 3 de l'Espace de La Fontaine à Montauroux

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A :

MYRIAM BRETON D.E : 07 68 38 56 83 - MAIL : myriambreton.fitness@gmail.com

Nous vous souhaitons une belle rentrée sportive. A très bientôt

CLUB DE JUDO ET D'ARTS MARTIAUX DE MONTAUROUX

Chaque année olympique est faste pour le sport. Elle permet de le découvrir au niveau mondial et d'en mesurer les bienfaits. Aussi, chaque année olympique le nombre d'inscriptions dans les clubs de sports augmente aussi bien chez les adultes que chez les enfants. C'est particulièrement vrai pour le judo où les 8 médailles dont 2 en or, obtenues par nos judokas aux jeux olympiques de Tokyo, ont entraîné une nouvelle vague d'adhésions au club de judo et d'arts martiaux de Montauroux.

L'engouement pour le judo et les arts martiaux à Montauroux tient également à la haute qualité de l'enseignement prodigué par l'école de judo de Franck Lefebvre en partenariat avec notre club depuis 2 ans.

Aussi lors de la journée des sports organisée par la Communauté de Communes le 4 septembre au gymnase du Collège de Montauroux, notre stand a eu beaucoup de succès et a enregistré des préinscriptions qui majoritairement se sont depuis concrétisées par de nouvelles adhésions.

Les cours ont repris le 7 septembre en respectant toutes les mesures barrières contre le coronavirus et la présentation du pass sanitaire pour les adultes. Elles n'ont pas freiné l'enthousiasme des adhérents, anciens et nouveaux, heureux de pratiquer leur sport de prédilection. Rappelons les jours et les horaires des cours :

- Le mardi et le vendredi à partir de 17H15 pour les enfants de 3 à 6 ans, puis à 18H00 pour les enfants de 7 à 11 ans et enfin à 19H00 pour les adolescents et les adultes.
- Le samedi de 9H30 à 10H45 pour le taïso.

Par ailleurs, nous ne désespérons pas de pouvoir enfin organiser durant la saison 2021/2022, le stage départemental de jujitsu en présence de Serge Oudart, deux fois reporté pour cause de coronavirus.

Il n'est jamais trop tard pour commencer le judo et les arts martiaux et pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la présidente du Club Fernande Denis au 06.15.39.28.04, le meilleur accueil vous sera réservé.

Le Bureau du Club

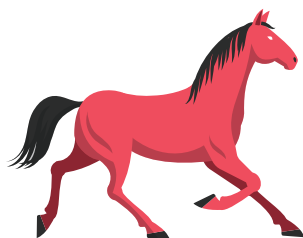


Recevez
le Mensuel
chez vous



Abonnement sur le-mensuel.com

ECURIES DE FONDURANE



En espérant que la vaccination de tous voit enfin l'éradication de cette pandémie de covid, le Passe sanitaire nous aura permis de faire une bonne rentrée avec nos cavaliers. N'ayant pas pu participer à la journée des sports du samedi 4 septembre à cause des contraintes sanitaires, nous avons profité de ce week-end, journée officielle du cheval, pour faire des portes ouvertes avec des cours d'essai gratuits, des balades à poney et des petits spectacles conviviaux de jeux américains, de sauts d'obstacles et de dressage espagnol.



L'unique concours officiel que nous ayons pu faire cette année aura été le Championnat Régional par Equipes, le 20 juin. 18 équipes de quatre cavaliers et cavalières se sont affrontées de la Poney A2 à la Club 1 Grand Prix.

Et le Var sort grand gagnant de ce Championnat Régional puisque les Ecuries Matthieu Rondeau de Brignoles ont remporté la Club 4 et la Club 3 et les Ecuries de Fondurane de Montauroux ont placé leurs équipes sur la première place du podium en Poney 3, Club 2 et Club 1 Grand Prix.



Les courses de poneys ont également pu reprendre depuis le 29 août 2021 et ce fut un festival sur l'hippodrome d'Hyères avec un public debout et tous les entraîneurs et jockeys « adultes » hurlant des encouragements aux 11 engagés de ces deux courses sur le plat.

Nous avons inauguré notre nouveau marcheur 4 places à parois de caoutchouc et couvert : Un vrai outil de travail pour garder nos athlètes à quatre jambes en pleine forme, même avec toutes les intempéries à venir ; parce que l'on peut être « Pro- Nature, bio et vouloir que nos chevaux aient un mode de vie au plus proche de leur état naturel », tous les maréchaux vous diront que les pieds dans l'eau et dans la boue, ce n'est pas ce qu'il y a de mieux pour nos chevaux et poneys. Avec notre manège et notre nouveau marcheurs couverts, nous pouvons entraîner nos chevaux toute l'année au sec sur du sable fin.

Pour ce dernier trimestre, de nombreux stages d'initiation et de perfectionnement d'équitation en vue du passage des examens de « Galops » sont prévus pendant les vacances de la Toussaint et de Noël.

Prenez soin de vous et tous à cheval !

T.L.P. EQUITATION

Chemin de Fondurane - 83440 MONTAUXOUX - Tél. : 04 94 39 89 03 / 06 25 50 63 65

Site : www.tlp-equitation.com - Facebook : [tlp /equitation](https://www.facebook.com/tlp.equitation)





TRANSLOVET Agent



Renault
ARKANA

RD 562, 83440 Callian (à côté de GAZIELLO)
Tel : 04 94 76 57 29 - Fax : 04 94 76 40 12

ETAT CIVIL

Naissances

ROUSSEAU Mickael, le 2 mars 2021
MARTY Amélia, le 26 mai 2021
VIZZONE Ezio, le 26 mai 2021
DUTERTE Ayden, le 21 juin 2021
BONHOMME Antoine, le 28 juin 2021
ALARY Aurèle, le 29 juin 2021
PALARIC Louis, le 8 juillet 2021
BARTOLI Jullian, le 11 juillet 2021
BONSAUDO Lilio, le 16 juillet 2021
DIAZ Matis, le 15 juillet 2021
PIERLAS Lyna, le 22 juillet 2021
JAROUSSIE Andréa, le 29 juillet 2021
ROJAS Emy, le 31 juillet 2021
MACCINI Farell, le 5 août 2021
RICHARD Gabin, le 11 août 2021
LEMOUSSU Maxence, le 13 août 2021

Décès

ROSINGANA Nicole, décédée à l'âge de 65 ans
FOUQUE Huguette veuve TRIQUET, décédée à l'âge de 96 ans
GAL Gilbert, décédé à l'âge de 89 ans
GESLIN Yves, décédé à l'âge de 58 ans
PIÉRARD Marie-Agnès, décédée à l'âge de 72 ans
KASPER-ANSERMET Laurent, décédé à l'âge de 74 ans
PARDON Michelle veuve HITA, décédée à l'âge de 92 ans
LAUGÉ Jacques, décédé à l'âge de 74 ans
MAUREL Danièle veuve COMBES, décédée à l'âge de 84 ans
GAUBRIE Ginette veuve LE ROUX, décédée à l'âge de 97 ans
FAUCHON Arnaud, décédé à l'âge de 55 ans
ANDREANI Lina veuve LARICI, décédée à l'âge de 96 ans
AUBRUN Annie, décédée à l'âge de 74 ans
LAUGIER Paulette veuve TRIPOUL, décédée à l'âge de 95 ans
THOMAS Patrick, décédée à l'âge de 63 ans
GAZZERA Catherine veuve SEASSEAU, décédée à l'âge de 88 ans
BOURLIER Jacques, décédé à l'âge de 79 ans
BERGIA Robert, décédé à l'âge de 91 ans
SAHAGIAN Valentine veuve RONDAT, décédée à l'âge de 93 ans
GAGNARD Mireille veuve ROUSSE, décédée à l'âge de 97 ans
BÉCRET Monique veuve ROBERT, décédée à l'âge de 86 ans

Mariages

DE MATOS FERNANDES José, gérant d'entreprise,
BANDELIER Aurélie, agent immobilier, le 29 mai 2021

RONA Vivien, responsable de libre-service,
MARCHINI Stéphanie, le secrétaire, le 12 juin 2021

TEUMA Teddy, footballeur,
BÉGUIN Marine, mère au foyer, le 12 juin 2021

MLIS Nidam, pâtissier,
MUNIGLIA Joy, vendeuse, le 12 juin 2021

ABBADI Saif, sans emploi,
KARMOUS Nesrine, téléconseillère, le 19 juin 2021

LORMAN Rémi, conseiller commercial,
THIRIET Camille, auxiliaire, le 19 juin 2021

DIOURI Mohamed-Ayoub, employé polyvalent,
BRAGARD Marion, assistante ressources humaines,
le 26 juin 2021

EHLINGER Gérard, directeur de société,
LAPIERRE Anne-Sophie, agent immobilier, le 26 juin 2021

AMROUNI Hamza, étudiant,
MKHININI Ferdaous, animatrice, le 26 juin 2021

OLLIVIER Dany, infirmier,
AVOND Audrey, infirmière, le 10 juillet 2021

BARTHE Jérémy, infirmier coordinateur,
BEAUVALLET Margot, infirmière, le 10 juillet 2021

GUILLAUMOT Rodolphe, opérateur d'exploitation,
LATOUR Audrey, animatrice, le 10 juillet 2021

LAMBERT Patrice, gérant de société,
VIZIER Annabelle, auxiliaire de puériculture, le 10 juillet 2021

BERTH Jean-Pierre, carrossier,
AIMÉ Virginie, gérante, le 13 juillet 2021

POTIER Nicolas, masseur-kinésithérapeute,
RUEFF Julie, masseur-kinésithérapeute, le 16 juillet 2021

BUSSON Nicolas, manipulateur en radiologie,
HEME Julien, infirmier libéral, le 17 juillet 2021

AILI Fabien, ingénieur,
GRIFFI Laetitia, gestionnaire de paie, le 17 juillet 2021

COTTALORDA-RAMONDA Gilles, chauffeur routier,
LEMAIRE Nathalie, comptable, le 31 juillet 2021

PEACOCK Adam, artiste photographe,
DURAND Sabine, professeur des écoles, le 7 août 2021

SANZ DE ALBA Françoise, prothésiste dentaire,
LANSÉ Florence, menuisière, le 12 août 2021

EVENO Brian, coffreur,
LEGET Colomba, chargée de clientèle, le 14 août 2021

FELIX Julien, chiropracteur,
LAZARO LOPEZ Lilia, ingénieur, le 21 août 2021

BURLE Sébastien, ingénieur, MERLE Emilie, conseiller
clientèle, le 21 août 2021

Prochain Bulletin Municipal

La prochaine revue municipale paraîtra début janvier 2022.
Elus et responsables d'associations, n'oubliez pas de nous adresser votre contribution (articles de 400 mots au maximum sous format « word » uniquement et photos d'une bonne qualité sous format JPEG et séparément) avant le mercredi 1er décembre. Adresse à respecter pour l'envoi de vos articles et photos : mairie@ville-montauroux.fr

Merci pour votre participation.

Baptiste DALMASSO - Valérie DUGELAY - Philippe VIZIER

Code Promo : Montauroux

30€
H.T.

OFFERTS

Sur votre première commande

Offre cumulable avec les tarifs promotionnels proposés sur cette page

1000
exemplaires



Cartes de visite

85 x 55 mm - Recto-Verso
Quadrichromie + Pelliculage
Couché mat 350 g

89€
H.T.

Jusqu'au 25 Novembre
Délais J+10 ouvrable

5000
exemplaires



Flyers • A5

148 x 210 mm - Recto-Verso
Quadrichromie
Couché brillant 135 g

112€
H.T.

Jusqu'au 25 Novembre
Délais J+10 ouvrable

500
exemplaires



Stylos • PN400

Impression de votre logo
en 1 couleur

190€
H.T.

Jusqu'au 19 Novembre
Délais J+10 ouvrable

CREAMANIA
COMMUNICATION

CANNES

04 97 06 99 99

cannes@crea-mania.com

FREJUS

04 22 54 25 78

frejus@crea-mania.com

CALLIAN

04 94 85 71 39

callian@crea-mania.com

www.crea-mania.com